COMMISSION D'ENTRAIDE

PV DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

Présidente : Martine DORS
Présents : Annie FAVIER, Philippe CONFERON

Ordre du jour

1- Renouvellement adhésion
2- Rappel des montants alloués
3- Aide aux joueurs blessés
4- Solidarité arbitre

Adhésion à la commission d'entraide

La commission d'entraide rappelle aux clubs que la cotisation annuelle volontaire de 50 euros sera débitée sur le mois de décembre 2023.
La date limite d'opposition au prélèvement étant fixée au 15 novembre (voir PV du mardi 17 octobre), un seul club a fait le choix de ne pas cotiser. Il ne bénéficiera pas d'allocation pour ses joueurs blessés.

Rappel des différents montants alloués

L'aide financière aux joueurs blessés

La commission continuera d'aider les joueurs blessés selon les mêmes modalités que les saisons précédentes (l'incapacité de travail est égale ou supérieure à un mois).

- Un mois allocation : 80 euros
- Deux mois allocation : 130 euros
- Trois mois allocation : 200 euros
- Quatre mois allocation : 280 euros
- Cinq mois allocation : 340 euros
- Six mois allocation : 400 euros

Joueurs blessés

Dossiers traités ce jour :

Club de Quillan, joueur Rolando LESME VILLAMAYOR, montant alloué 130 euros du 06 février 2023 au 13 avril 2023
Club de Quillan, joueur Jeoffrey CARBONELL, la commission versera la somme de 80 euros correspondant au montant pour l'arrêt de travail initial du 16 février 2023 au 13 mars 2023, les prolongations étant illisibles nous sommes dans l'attente d'un rendez-vous au District avec les originaux qui nous permettront de statuer sur le complément à verser
Club de Quillan, joueur Joan PAGES, montant alloué 105 euros du 06 octobre 2023 au 20 novembre 2023
Club d'Olympic Cuxac d'Aude, joueur Brandon LINEL, montant alloué 340 euros du 15 octobre 2023 au 23 février 2024
Club du Trapel, joueur Flavien TALLET, suite à la prolongation reçue, l'arrêt de travail s'étale sur 3 mois, soit une aide de totale de 200 € montant déjà alloué 105 euros (PV du 20 février 2023) le complément de 95 euros sera versé
Club d'Espéraza, joueur Manu FERREIRA, montant déjà alloué 280 euros pour 4 mois (PV du 04 mai 2023) restant dû suite à une prolongation de 2 mois 120 euros soit un total de six mois d'allocation (maximum de l'aide financière allouée par la commission)

Dossiers en attente :
Club de Villegly, joueur Thierry PELLEGRIN, montant alloué 240 euros du 04 janvier 2023 au 16 avril 2023 toujours en attente de l'arrêt du 12 février au 20 février et du 06 mars au 13 mars

Solidarité arbitre

Au PV du 01 mai 2023, il avait été décider d'offrir une tenue d'arbitre à un jeune blessé lors d'une compétition. Nous réitérons l'offre et ferons en sorte de la lui remettre au plus tôt.
Après étude du dossier de l'aide demandée par un arbitre dont un ITT n'a pas été prescrit, la commission d'entraide lui propose de se rapprocher des instances compétentes au vu que les aides allouées sont uniquement pour les joueurs, joueuses.

La Présidente,
Martine DORS